

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 3273/Agri.Col.

Astrida, le 24 novembre 1950.

OBJET:

Attestation de résidence.



Monsieur,

En réponse à votre lettre du 6 novembre 1950 relative à l'obtention d'une attestation de résidence dans le territoire d'Astrida, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir la somme de QUATRE-VINGTS FRANCS, montant des droits de chancellerie dus pour la délivrance de ce document.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

A Monsieur E. HOUBEN

à

A S T R I D A .